

1. Critères de recevabilité de la candidature

Le niveau minimum requis pour postuler est un bac+2, plus particulièrement préparant à ces diplômes :

- BTS 2M - Métiers de la mesure
- BTS ATI - Assistance technique d'ingénieur
- BTS CIRA – Contrôle industriel et régulation automatique
- BTS CRSA - Conception et réalisation de systèmes automatiques
- BTS Electrotechnique
- BTS FED - Fluides Energies Domotique
- BTS MASEN - Maintenance des systèmes électro-navals
- BTS SIO - Services informatiques aux organisations
- BTS SN - Systèmes numériques
- BTS SP - Systèmes photoniques
- BTS TPIL - Techniques Physiques pour l'Ingénieur de Laboratoire
- BUT GEII - Génie Electrique Informatique Industrielle (2^{ème} ou 3^{ème} année)
- BUT GTE - Génie Thermique et Energie (2^{ème} ou 3^{ème} année)
- BUT INFO – Informatique (2^{ème} ou 3^{ème} année)
- BUT MP - Mesures Physiques (2^{ème} ou 3^{ème} année)
- BUT RT - Réseaux Télécoms (2^{ème} ou 3^{ème} année)
- Bachelor ESEO Angers Ingénierie Informatique et Electronique (Titre d'établissement ESEO) – 2^{ème} ou 3^{ème} année
- Prépa intégrée ESEO option International ou Innovations Technologiques (Titre d'établissement ESEO) 2^{ème} année

Les candidats préparant un autre diplôme équivalent à ceux cités ci-dessus peuvent postuler, ils devront remplir une pièce supplémentaire dans leur dossier : **la demande de reconnaissance de diplôme équivalent**, qui consiste à expliquer en quoi la formation suivie et l'expérience personnelle et professionnelle, justifient d'une équivalence aux prérequis des diplômes normalement admis.

Les dossiers sont considérés complets et seront donc validés dans les délais pour la session concernée lorsque tous les champs obligatoires du formulaire de candidature sont renseignés et toutes les pièces obligatoires sont chargées (cf. formulaire de candidature en ligne pour connaître les éléments obligatoires).

2. Principales dates :

Le cycle ingénieur sous statut apprenti est ouvert sur le Campus Angers et le Campus Paris-Vélizy. Les candidatures ouvrent en décembre 2022 : <https://candidature.eseo.fr/>. 4 sessions d'admission sont organisées :

	Transmission contacts entreprises ESEO	Dossier complet à valider avant le :	Période d'étude des dossiers	Réponse jury dossier	Entretiens en visio	Réponse jury de sélection	Accès offres entreprises ESEO + CVthèque	Atelier collectif recherche entreprise en visio	Participation au Forum rencontres entreprises en présentiel	Suivi individuel placement en entreprise
Session 1 : février 2023	Dès validation du dossier complet	Mercredi 01/02/2023	02/02/2023 au 06/02/2023	Mardi 07/02/2023	Judi 09/02/2023	Vendredi 10/02/2023	Vendredi 10/02/2023	Judi 30/03/2023	Angers : Judi 06/04/2023 / Paris : Judi 13/04/2023	A partir du 01/05/2023
Session 2 : mars 2023	Dès validation du dossier complet	Mercredi 15/03/2023	16/03/2023 au 20/03/2023	Mardi 21/03/2023	Judi 23/03/2023	Vendredi 24/03/2023	Vendredi 24/03/2023	Judi 30/03/2023	Angers : Judi 06/04/2023 / Paris : Judi 13/04/2023	A partir du 01/05/2023
Session 3 : mai 2023	NON	Mercredi 03/05/2023	04/05/2023 au 08/05/2023	Mardi 09/05/2023	Judi 11/05/2023	Vendredi 12/05/2023	Vendredi 12/05/2023	NON	NON	A partir du 12/05/2023
Session 4 : juin 2023	NON	Mercredi 07/06/2023	08/06/2023 au 12/06/2023	Mardi 13/06/2023	Judi 15/06/2023	Vendredi 16/06/2023	Vendredi 16/06/2023	NON	NON	A partir du 16/06/2023

Seuls les dossiers de candidature déposés et validés dans les délais des sessions 1 et 2 donnent accès à l'intégralité du dispositif d'accompagnement. Les sessions 3 et 4 ne donnent pas accès aux contacts entreprise, ni à l'atelier collectif d'aide à la recherche d'une entreprise, ni aux forums de rencontre avec les partenaires ESEO en recherche d'apprentis.

Plus le dossier de candidature est déposé tôt, plus tôt le candidat a accès à des avantages et services d'accompagnement ESEO. Le nombre de places sur chaque campus étant limité, les candidatures déposées sur les sessions les plus précoces seront favorisées (cf. paragraphe 6 admission définitive).

Tout candidat bénéficiant du dispositif d'accompagnement par ESEO, s'il est admis, s'engage à intégrer ESEO à la signature de son contrat d'apprentissage.

Vue calendrier des 4 sessions d'admission :

FÉVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUIN			
MER	1	CLOTÛRE SESSION 1	MER	1		SAM	1		LUN	1	18	JEU	1		
JEU	2	Étude des dossiers Session 1	JEU	2		D	2		MAR	2		VEN	2		
VEN	3			VEN	3		LUN	3	14	MER	3	CLOTÛRE SESSION 3	SAM	3	
SAM	4			SAM	4		MAR	4		JEU	4	Étude des dossiers Session 3	D	4	
D	5			D	5		MER	5		VEN	5			LUN	5
LUN	6	06	LUN	6	10	JEU	6	Forum alternance Angers Rencontres entreprises	SAM	6			MAR	6	
MAR	7	Réponse Jury de dossier SESSION 1	MAR	7		VEN	7		D	7			MER	7	CLOTÛRE SESSION 4
MER	8		MER	8		SAM	8		LUN	8	19	JEU	8	Étude des dossiers Session 4	
JEU	9	Entretiens en VISIO SESSION 1	JEU	9		D	9		MAR	9	Réponse Jury de dossier SESSION 3	VEN	9		
VEN	10	Réponse Jury de sélection SESSION 1	VEN	10		LUN	10		MER	10		SAM	10		
SAM	11		SAM	11		MAR	11		JEU	11	Entretiens en VISIO SESSION 3	D	11		
D	12		D	12		MER	12		VEN	12	Réponse Jury de sélection SESSION 3	LUN	12	24	
LUN	13	07	LUN	13	11	JEU	13	Forum alternance Paris Rencontres entreprises	SAM	13		MAR	13	Réponse Jury de dossier SESSION 4	
MAR	14		MAR	14		VEN	14		D	14		MER	14		
MER	15		MER	15	CLOTÛRE SESSION 2	SAM	15		LUN	15	20	JEU	15	Entretiens en VISIO SESSION 4	
JEU	16		JEU	16	Étude des dossiers Session 2	D	16		MAR	16		VEN	16	Réponse Jury de sélection SESSION 4	
VEN	17		VEN	17			LUN	17	16	MER	17		SAM	17	
SAM	18		SAM	18			MAR	18		JEU	18		D	18	
D	19		D	19			MER	19		VEN	19		LUN	19	25
LUN	20	08	LUN	20	12	JEU	20		SAM	20		MAR	20		
MAR	21		MAR	21	Réponse Jury de dossier SESSION 2	VEN	21		D	21		MER	21		
MER	22		MER	22		SAM	22		LUN	22	21	JEU	22		
JEU	23		JEU	23	Entretiens en VISIO SESSION 2	D	23		MAR	23		VEN	23		
VEN	24		VEN	24	Réponse Jury de sélection SESSION 2	LUN	24	17	MER	24		SAM	24		
SAM	25		SAM	25		MAR	25		JEU	25		D	25		
D	26		D	26		MER	26		VEN	26		LUN	26	26	
LUN	27	09	LUN	27	13	JEU	27		SAM	27		MAR	27		
MAR	28		MAR	28		VEN	28		D	28		MER	28		
			MER	29		SAM	29		LUN	29	22	JEU	29		
			JEU	30	Atelier collectif Recherche Entreprise en VISIO	D	30		MAR	30		VEN	30		
			VEN	31					MER	31					

3. Modalités de la candidature : dossier en ligne + entretien en visio

<https://candidature.eseo.fr/>

Pour son dossier de candidature, le candidat veillera notamment à soigner :

- L'adéquation de son diplôme (ou les arguments de sa demande de reconnaissance équivalente)
- La lisibilité de ses résultats scolaires, particulièrement en sciences (mathématiques et physique), en technologies (électronique et informatique) et en anglais
- L'avis de poursuite d'étude émis par son établissement
- La démonstration du projet professionnel et son adéquation avec l'apprentissage et l'implication dans la recherche d'un contrat d'alternance (ces points pourront être mis en valeur dans le CV et la lettre de motivation).

A chaque session, lorsque le jury d'examen des dossiers a rendu sa décision, un email est envoyé aux candidats :

- Non retenus : pour les informer de la décision.
- Retenus : pour leur préciser leur horaire d'entretien à la date prévue pour la session concernée.

Attention, les candidats doivent bloquer leur disponibilité pour l'entretien de leur session, car si le candidat est retenu pour l'entretien, l'horaire de passage sera communiqué uniquement après les délibérations du jury de dossier (créneau de 30 minutes en visio), le délai de prévenance sera donc court. Toute contrainte horaire doit être communiquée avant les délibérations pour prise en compte. La non présentation à l'entretien impliquera l'annulation de la candidature, sauf cas de force majeure.

Pour préparer son entretien, le candidat sera vigilant à mettre l'accent sur :

- La description de son parcours scolaire, professionnel et de recherche d'école d'ingénieur
- La mise en avant de ses précédentes expériences professionnelles et des projets auxquels il a participé
- La définition du rôle d'un ingénieur et de la montée en compétences nécessaires pour atteindre cette perspective
- La démonstration des attendus de l'apprentissage et en quoi ils sont importants pour son projet professionnel

4. Mode de sélection des candidats à l'issue des entretiens

Est retenu tout candidat jugé capable d'acquérir les compétences visées au cours de la formation (et donc d'obtenir le diplôme), tant au plan académique qu'au sein d'une entreprise. De façon à départager les candidats, le jury établit un classement selon un ordre de préférence sur des critères de probabilité de réussite, de motivation et de mérite.

A l'issue des entretiens, le jury de sélection se réunit en vue d'harmoniser les évaluations des différents jurés d'entretien. C'est ce jury de sélection qui produit le classement des candidats retenus en attente de la signature des contrats d'apprentissage. Le classement est établi selon l'ordre croissant des notes finales de l'ensemble des candidats.

La note des candidats reçus après entretien s'effectue comme suit :

- Le jury d'examen des dossiers produit une note sur 20 comptant pour la moitié de la note finale
- Le jury d'entretien produit une note sur 20 comptant pour la moitié de la note finale

5. Publication du classement (après les entretiens)

Un email est envoyé aux candidats :

- Non retenus : pour les informer de la décision.
- Retenus pour :
 - Les informer de la décision d'admission (sous réserve obtention diplôme + signature contrat)
 - Leur adresser les accès à la plateforme des offres de contrats d'apprentissage des partenaires ESEO
 - Les informer de la transmission de leur CV aux entreprises partenaires ESEO
 - Leur transmettre un modèle d'engagement entreprise

Par ailleurs, le classement des candidats retenus par le jury de sélection est transmis aux partenaires ESEO et à toute entreprise faisant une démarche auprès de l'école pour chercher un apprenti.

Le jury pourra prononcer une admission sur les 2 campus ou sur 1 seul : Campus Angers ou Campus Paris-Vélizy.

6. Admission définitive et inscription

Le cycle ingénieur sous statut apprenti est ouvert sur les campus d'Angers (Maine-et-Loire) et Vélizy (Yvelines). Chaque campus dispose de 48 places dans la formation.

Compte-tenu des 96 places disponibles à l'entrée dans la formation, nous alertons les candidats sur le fait que, bien qu'ayant été jugés aptes à suivre la formation, seuls les 48 premiers pour chaque campus, (à condition d'avoir été admis sur le campus concerné), nous ayant transmis la lettre d'engagement de l'entreprise (qui précise le choix de campus) seront définitivement inscrits.

La date et l'heure de réception de l'email adressé à apprentissage@eseo.fr fera foi. Le cas échéant, les candidats admis recevront des indications à suivre pour les démarches de signature du contrat d'apprentissage. A noter également que l'ESEO sera fermée pendant la coupure estivale (du vendredi 21 juillet 2023 au soir au mercredi 16 août 2023 au matin), mais que les e-mails seront reçus dans l'intervalle et pris en compte à la réouverture aux date et heure effectivement reçus.

7. Candidature à une entrée parallèle en 2^{ème} année du cycle ingénieur en apprentissage

Par défaut, la candidature est déposée en vue d'une admission en première année de cycle ingénieur. Des élèves-ingénieurs ayant validé les semestres 5 et 6 d'une formation d'ingénieur sous statut d'étudiant ou une première année de master (M1) dans un domaine scientifique peuvent solliciter l'étude de leur candidature à une entrée en deuxième année (E4a), selon ces conditions :

- La formation devra répondre aux critères de recevabilité mentionnés au point 1.
- Le candidat devra justifier que la formation préparée permet une équivalence aux acquis de première année du cycle ingénieur en apprentissage ESEO (le document : « Admission E4a - état des acquis » devra faire l'objet d'une argumentation en ce sens, il contient pour information le programme de 1^{ère} année).
- Le candidat devra réaliser son EPI (expérience professionnelle internationale de 12 semaines) sur les 2 années.

Les admissions suivront le même processus que celles de première année et seront accordées par le jury de sélection. Le nombre de places disponibles sera limité, puisque fonction de l'effectif de deuxième année (48 places sur chaque campus moins l'effectif de 2^{ème} année déjà en place : passage des « première année » en deuxième année).

8. Voies de recours

Tout candidat qui n'aurait pas passé les étapes de sélection peut solliciter une demande d'entretien auprès du responsable du cursus du campus, à la condition d'avoir un engagement d'entreprise à le recruter. Le responsable de cursus décidera alors s'il accède ou non à la demande d'entretien.